



Des loups dans les murs

ATELIERS THÉÂTRE 2026-2027

La compagnie Des Loups dans les murs propose aux élèves de La Salle Saint Bernard, de participer à un laboratoire de création théâtrale encadré par Brigitte De Sousa-Laraque, auteure et metteuse en scène professionnelle.

Tout au long de l'année, les enfants découvriront le théâtre à travers des jeux, des exercices d'improvisation, un travail sur la voix, le corps, l'imaginaire et l'interprétation. Ils seront invités à développer leur créativité, leur confiance en eux, leur écoute des autres et le plaisir de jouer ensemble.

Ces ateliers sont également conçus comme des espaces d'exploration et de création où les idées, les questionnements et les imaginaires des enfants nourrissent le travail artistique mené par la compagnie.

L'année se clôturera par une représentation publique au mois de juin 2027, autour de textes écrits spécialement pour les participants.

Faire du théâtre c'est

Améliorer sa confiance en soi et sa maîtrise de soi.

Mieux se connaître et affirmer sa personne.

Apprendre à canaliser son énergie, se concentrer.

Développer sa spontanéité et sa créativité.

Mettre en espace des émotions, des sensations.

Faire de son corps la source d'un nouveau langage.

S'exprimer / aux autres, en interaction, échanger.

Investir et s'approprier un personnage.

Le plus

Améliorer l'expression orale et la lecture.

Développer la mémorisation.

Découvrir une nouvelle approche des mots et des textes en les faisant vivre.

Améliorer ses capacités d'écoute et de concentration.

Développer son goût du travail en équipe.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Une répétition par semaine
- Dans la limite des places disponibles
- Début des ateliers : semaine du 28 septembre 2026
- Représentation en juin 2027

CLASSE	CE1 au CM2	CE1 au CM2	CE1 au CM2
HORAIRES	Lundi 17h00 – 18h00	Mardi 12h30 – 13h30	Jeudi 12h30 – 13h30
TARIFS	Adhésion pour l'année 24 € + cotisation trimestrielle 95 €	Adhésion pour l'année 24 € + cotisation trimestrielle 95 €	Adhésion pour l'année 24 € + cotisation trimestrielle 95 €

(*) Le jour des inscriptions, le 1er septembre, si votre enfant est disponible sur plusieurs créneaux, merci de nous le préciser. Cela nous aidera à constituer les groupes et augmentera ses chances d'obtenir une place.

INSCRIPTION

Le jour du forum des associations le 1 septembre, vous devrez remettre :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée ;
- Les règlements par chèque, si vous avez choisi ce mode de paiement, sont à établir à l'ordre de « Des Loups dans les murs ».
- Le règlement peut être effectué en une seule fois ou en 3 échéances, par chèque ou par virement.
- Pour les familles souhaitant régler par virement, le RIB de l'association sera envoyé après validation de l'inscription.

Les inscriptions définitives seront confirmées par mail avant le 6 septembre.

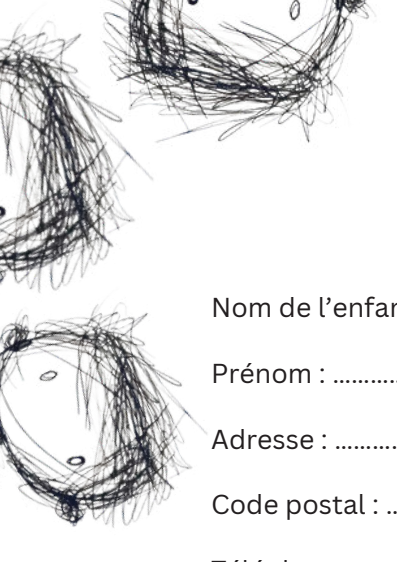
N'hésitez pas à visiter notre site internet et nos réseaux sociaux pour découvrir nos créations, nos projets et l'univers de la compagnie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Brigitte au 06 63 62 70 22.

<https://desloupsdanslesmurs.fr/>

<https://www.facebook.com/DesLoupsdanslesMurs/>

https://www.instagram.com/des_loups_dans_les_murs/



FICHE D'INSCRIPTION 2026 - 2027

Nom de l'enfant:

Prénom : Classe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable (écrire lisiblement):

Téléphone bureau :

Email (écrire lisiblement):

Nom des parents si différent du nom de l'enfant :

Droit à l'image

Je soussigné(e).....parent(s) de
l'enfant, autorise la compagnie Des loups dans
les murs à mettre des photos du comédien : OUI / NON
sur la page facebook Des loups dans les murs ou sur le site internet de la compagnie ou sur
instagram.

A Bayonne le

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

CONDITIONS GÉNÉRALES :

L'inscription engage l'adhérent pour l'ensemble de l'année scolaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'abandon ou d'absences aux répétitions.

Toutefois, si après la première séance d'essai l'enfant ne souhaite pas poursuivre l'activité, l'association remboursera intégralement les sommes versées. À partir de la deuxième séance, aucun remboursement ne pourra être accordé.

L'association ne pourra accueillir que les enfants dont le dossier d'inscription est complet et à jour.

Elle se réserve également le droit d'exclure tout participant ne respectant pas les règles de fonctionnement et de discipline nécessaires au bon déroulement des répétitions.